

# LA TRIBUNE DES MUNICIPALIAUX

NOVEMBRE 2021 - N°72  
Bimestriel - Prix : 1,30€

.....



**Dossier**  
**«Territoire zéro**  
**chômeur»**

**Echos des services**

**Rencontre avec le**  
**Maire**

**Nouvelles grilles**  
**de catégorie C**

**Culture**

**IHS**

.....



# Échos des services ►

« Ce que dit la loi ...;

La loi de la transformation de la fonction publique supprime tous les accords dérogatoires plus favorables à la durée de travail légale de 1 607 heures annuelles. Ces accords n'étaient pas du fait de l'employeur, ils ont été gagnés par les agents qui ont lutté pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Il est donc bien question de travailler plus, plus longtemps, avec une charge de travail plus importante pour un salaire qui n'évolue pas !

Nous nous permettons de rappeler que la loi de transformation de la fonction publique met les maires face à leurs responsabilités en termes de choix politiques à faire en faveur ou pas des agents et des usagers. Alors que les agents de proximité ont montré leur rôle essentiel depuis bientôt deux ans de crise sanitaire et sociale, assurant chaque jour la continuité des services publics et ont été en première ligne autant sur le plan sanitaire que social, le gouvernement n'a eu de cesse de continuer sa politique et d'appliquer ses contre-réformes.

Outre la remise en cause du temps de travail là où les accords dérogatoires aux 1 607 heures sont toujours en place, cette loi orchestre aussi la remise en cause du droit de grève, de la carrière, des instances paritaires avec moins de droits à la clé...

L'ensemble de la loi est un instrument qui vise à faciliter les suppressions de postes, les licenciements, à individualiser les carrières et les rémunérations, à réduire les garanties statutaires collectives.

Vous pouvez compter sur la CGT ville de Lyon, nous ne lâcherons pas l'affaire et nous allons organiser une prochaine journée de mobilisation dès le mois de décembre.

C'est nos vies, c'est nos familles, c'est notre temps !

## L'humeur de Rust



## SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 6 : **Echos des services**

Pages 7 à 9 : **Dossier «Territoire zéro chômeur»**

Pages 10 à 12 : **Actualité locale**

Page 13 : **Actualité nationale**

Page 14 : **Culture**

Page 15 : **IHS**

### Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>

Inscrivez vous à la newsletter.

FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

TWITTER : @CGT\_VILLE\_LYON

Instagram : cgtvilledelyon

Email: [SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr](mailto:SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr)

### Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.  
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolaro  
C.P.P.A.P 0519S06896

### Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail  
69422 LYON CEDEX 03

Tél: 04 72 10 39 46



### Les conditions de travail qui se dégradent ...

La section CGT de la Petite Enfance est proche des agents en conflit avec leur hiérarchie.

Le personnel se sent démuni et cela crée et provoque un épuisement psychologique.

La CGT aide les agents de manière active (rencontres, réunions, informations, démarches, écoute...).

Car face aux abus de certaines directrices, il vaut mieux être bien préparé et accompagné ...

La section CGT des crèches est là et ne lâche rien !

La section des crèches souhaite aussi dénoncer le remise en cause du droit de grève.

On nous demande de poser 1 journée complète contre 1 heure minimum auparavant. Aujourd'hui nous n'avons plus cette possibilité.

L'Impact sur les salaires et sur le pouvoir d'achat est significatif pour les agents de l'enfance et des écoles qui ont déjà les plus petits revenus...

Autre conséquence de taille, les agents ne peuvent plus exprimer leur mécontentement et leur colère contre ces injustices qui ne cessent de croître !

Le ras-le-bol se fait ressentir et devient pesant ...

Restons mobilisés pour faire bouger les choses.

**ON NE LACHE RIEN !**

### 1 607 heures dans les mairies d'arrondissement

La CGT interpelle les agents des mairies d'arrondissement concernant la mise en place des 1 607 heures . Quelques échos de ces services nous reviennent.

Des réorganisations seraient prévues et concerneraient les samedis, un plus grand nombre d'agents serait concerné pour travailler sur la journée sans aucune récupération.

De plus cette catégorie de personnels n'est pas reconnue par leur direction comme exerçant un métier pénible et ne figure donc pas dans les dossiers

présentés par l'administration lors des instances CHSCT et CT.

Ces agents ne pourront pas bénéficier du maintien de leurs congés. Ils seront donc obligés de travailler plus et cette nouvelle organisation leur sera imposée.

Si vous le souhaitez, rejoignez la CGT afin de créer un collectif d'agents de mairies pour vous accompagner et défendre vos conditions de travail.

Je vous laisse mes coordonnées

Nicole DUMONT élue CHSCT

06 06 87 06 27

### Autodéfense en ligne

En ligne sur le kiosque la ville de Lyon propose des cours d'autodéfense féministe !

Si nous avons fait le choix de nous défendre collectivement en étant syndicalistes, rien ne nous interdit de participer à ce cours !

N'hésitez pas à faire part aux autres stagiaires de votre expérience syndicale pour lutter contre les « relous » et les harceleurs et de la force du collectif pour protéger les victimes !



## « FO le syndicat qu'ils vous faut ! »

Le syndicat FO sur sa page facebook a tenu des propos pour le moins déconcertants.

Je cite : « Il faut dire aussi que certains syndicats ont déjà déposé un préavis de grève pour le 12/11/2021 histoire de bien l'énerver ou faire capoter les négociations. » Comment peut-on penser que sans ce préavis de grève le maire de Lyon aurait lâché sur la note de service et sur les 1 607 heures ?

Il n'est pas dans nos habitudes de dénoncer les agissements d'autres syndicats qui n'ont jamais servi l'intérêt général des travailleurs. Cependant quand les attaques sont aussi frontales nous ne pouvons passer sous silence leurs agissements.

Mais le syndicat d'Irving Brown (agent de la CIA) n'en est pas à sa première dérive à la ville de Lyon dans un de leur compte-rendu on peut clairement lire « Les vacataires ne parlant pas bien le français. »

La CGT ne peut tolérer de tels propos ce

n'est pas dans son ADN d'opposer les travailleurs entre eux, et la CGT défend tous les travailleurs sans distinction.

## Erratum ensemble du mois de novembre

Dans le journal « Ensemble » que reçoit l'intégralité des syndiqués CGT une erreur s'est glissée.

Le journal dit : « Admettant que leur rémunération n'était pas à la hauteur de leur engagement la mairie a débloqué 6,6 millions d'euros pour augmenter leur salaire ».

Ce type de propos est tout droit sorti de la communication agressive et fallacieuse de notre employeur.

Nous, nous nous interrogeons sur la provenance de ceci.

En effet, le nouveau maire vert a nommé un adjoint « à la promotion des services publics » en guise d'adjoint au personnel.

Ce dernier, membre de la France Insoumise, multiplie tout azimut les informations positives sur l'action prétendument progressiste de la municipalité. La

situation est bien différente et nous souhaitons exercer un droit de réponse avec les éléments communiqués parus dans ce journal.

Nous faisons face à une municipalité qui, tout en communiquant de façon agressive sur de supposées améliorations pour le personnel, attaque frontalement le service public et le droit de grève. La CGT et les autres syndicats s'opposent à cette politique et essaient de mobiliser les agents. Par exemple quand la ville de Lyon dit, comme cela a été repris dans l'article d'Ensemble de novembre 2021 « Admettant que leur rémunération n'était pas à la hauteur de leur engagement la mairie a débloqué 6,6 millions d'euros pour augmenter leur salaire », il faut comprendre : la ville de Lyon envisage d'augmenter la masse salariale de 6,6 millions d'euros.

C'est certes une augmentation de plus de 3 millions d'euros inscrits dans le pacte social mais c'est surtout l'augmentation politique d'avant la présidentielle, rendue obligatoire par la ministre de la fonction publique Amélie de Monchalin.

Pas de quoi se vanter de quelque victoire que ce soit.



### SITUATION DES AGENTS DU JARDIN ZOOLOGIQUE

Il semblerait que depuis un certain temps des choses aient été remises en cause au jardin zoologique :

- La validation des congés annuels,
- Le choix de prendre des RTT ou CA.

Les agents attendent plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour la validation des congés. Nous avons rappelé que le chef de service doit intervenir au plus tard 7 jours après une demande de congés d'une durée supérieure à 5 jours ouvrés.

Les nouveaux arrivants ville de Lyon sont soumis aux mêmes règles. Ils peuvent faire des demandes de congés lorsqu'ils en ont besoin et non quand le service l'exige ...

En 2018, nous avons rappelé aux encadrants des animaliers que les agents pouvaient reporter leurs congés d'une durée de 9 jours sur demande écrite avant le 31 décembre, jusqu'au 30 avril.

Nous avons rappelé que, si les animaliers font une demande de congés longtemps en amont c'est souvent lié à des impératifs familiaux ou à des projets onéreux,

demandant d'être planifiés et nécessitant l'assurance de pouvoir partir.

D'autre part, si les agents posent des RTT sur le formulaire papier, ceux-ci doivent être codifiés sur GTA en RTT et non en congés annuels ...

C'est pourquoi, nous avons demandé l'application de la note de service de l'administration et non celle faite en interne par la direction et cela dans un souci d'équité avec tous les agents de la ville de Lyon.

Les plannings sont modifiés, les animaliers font toujours le maximum pour s'arranger entre eux afin qu'il y ait une continuité de service et font preuve d'adaptation. Cependant, parfois le planning est changé par la hiérarchie sans en informer les agents. Cela est compliqué pour les agents qui ont une vie privée avec certains impératifs.

Une note sur les SRH a été mise en ligne afin d'informer tous les agents de la ville de Lyon de leur SRH et de l'adresse mail. Car les SRH assurent l'accompagnement de proximité des agents sur différentes questions RH. Les animaliers n'ont pas l'autorisation par leurs encadrants de prendre contact avec eux ni avec ceux situés au sein de la direction des espaces verts. Pourquoi ? Chaque agent a le droit d'être renseigné et de pouvoir communiquer des choses personnelles à son RH.

Avec l'ouverture de la forêt d'Asie, il est demandé que l'équipe des animaliers soit portée à 11 agents au lieu de 10. Ce qui oblige de passer à un effectif de 6 agents en après-midi.

Avec cette logique, les agents ne peuvent pas être plus de 2 à être en vacances en même temps ... Les agents seront dans l'impossibilité de poser tous leurs congés et se verront dans l'obligation d'ouvrir un CET.

Nous avons rappelé que pour tout changement d'organisation de travail, il est impératif de passer en CT. Or au dernier CT il est seulement mentionné la présence de 10 agents et non de 11 ...

Si l'effectif doit être revu par rapport à l'ouverture de la forêt d'Asie nous demanderons à ce que ce dossier passe en CHSCT avant d'être présenté en CT.

Par ailleurs, les agents sont souvent de plus en plus sollicités par les usagers sur le fait que des enclos soient vides ou qu'ils ne voient plus certaines espèces. Nous avons demandé à la direction du zoo de faire une meilleure communication auprès des usagers afin que les agents ne soient plus mis en difficultés par rapport à certaines questions.

Le directeur de la direction des espaces verts fait le point avec la direction du zoo et reviendra vers nous pour nous faire un retour.



## Ratio des éducatrices de jeunes enfants (EJE)

Nous avons examiné lors du comité technique du 18 octobre dernier un rapport sur l'augmentation des ratios des promotions des EJE vers le grade d'EJE de classe exceptionnelle.

Ces ratios passeraient de 40 % à 75 % à partir de 2022 (une délibération devrait être présentée au conseil municipal de novembre prochain). Notre syndicat revendique de longue date de passer tous les ratios à 100 %.

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote sur ce dossier.

Cela représente toutefois une bonne nouvelle pour les EJE. En effet, l'avancement rapide dans la carrière est un point fondamental pour la rémunération, mais aussi pour la retraite.

Pour mémoire, la filière médico-sociale, largement féminisée est moins bien rémunérée que les autres filières qui sont plus mixtes. Par exemple, la carrière des EJE est moins favorable que celle des attachés, cependant toutes deux en catégorie A, avec un recrutement à bac + 3. Les EJE sont de plus titulaires d'un diplôme d'État. L'écart de salaire entre EJE et

attachés se monte à 149 580,96 € soit de 12,23 % pour une carrière complète sur le premier grade.

A la CGT, nous vous encourageons les EJE à s'inscrire à l'examen professionnel (voie plus rapide et plus sûre pour les promotions de grade). Nous avons envoyé un mail à la direction de l'enfance pour que les temps de préparation à cet examen soient bien accordés sur le temps de travail.

## Logement social pour les agents de la ville

Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été adoptée : « Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux ».

Elle reprend la demande de notre syndicat CGT de favoriser le logement à Lyon des agents municipaux qui le souhaitent. Des logements seront réservés pour les agents municipaux dans le parc de logement social à hauteur de 20 % des réservations de la ville. Dans son intervention, monsieur BOSETTI, adjoint à la promotion des services publics, a annoncé la rénovation d'une centaine de logements vacants appartenant à la ville de Lyon, et

leur location au prix du logement social. Une bonne nouvelle pour les 700 agentes et agents qui ont un dossier de demande de logement social en attente !

## Bilan de la grève du 12 novembre

Quand la ville vole vos congés la CGT crée des ponts

Voilà le titre d'un mail envoyé à l'ensemble des agents de la ville pour les inviter à faire grève ce vendredi 12 novembre.

Vous vous doutez bien que cette date n'avait pas été choisie par hasard.

Elle est à l'origine issue des discussions de l'intersyndicale qui a explosé en plein vol. A la fin, seule la CGT posera un préavis de grève, l'UNSA quelques jours plus tard en posera un aussi.

Au regard du nombre de grévistes nous avons vu juste. Ce mouvement a été un succès. Nous ne nous hasarderons pas à savoir pour quelle raison.

Une chose est sûre, nous ne reculerons pas, ne lâcherons pas le combat et n'accepterons pas les régressions sociales

Le combat continue !

# « Territoire Zéro Chômeur » une attaque anti-sociale contre les cotisations



Il y a près de 6 mois, la Métropole a annoncé la reconduction de l'expérimentation TZCLD (« Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ») déjà en vigueur dans le quartier de Saint-Jean, à Villeurbanne. Une expérience qui aurait vocation à être élargie sur potentiellement sept nouvelles communes parmi lesquelles on retrouve Lyon.

La mairie propose en effet le quartier Langlet-Santy la Plaine, dans le huitième arrondissement, comme candidat au projet. Un quartier où 46,4 % seulement des 15-64 ans sont en emploi et où près d'1/4 de ces emplois sont assurés par un contrat précaire, avec 2 300 travailleurs inscrits à Pôle Emploi, pour la moitié

depuis plus d'un an, sur les 15 000 habitants du quartier.

## Mais qu'est-ce que l'expérimentation TZCLD ?

Cette expérimentation repose sur l'idée selon laquelle la privation d'emploi constituerait un coût. Ainsi, un dispositif national assurerait une création d'emplois dans des EBE (« Entreprises à but d'emploi ») avec un salaire à 100 % versé par l'État aux entreprises afin de développer ces emplois nouveaux. Emplois qui se doivent d'être non-concurrentiels à des emplois (publics ou privés déjà existants sur le territoire). Ces entreprises sont ainsi mises en place dans le cadre d'une loi « d'expérimentation territoriale »

installant le dispositif. 60 nouveaux territoires ont ainsi été autorisés à expérimenter des projets TZCLD d'ici fin 2021 suite au renouvellement de l'expérimentation, fin 2020.

## Problème ?

La CGT a déjà souligné par le passé que près de 80 % des tâches effectuées au sein des EBE déjà existantes relèvent des compétences des agents territoriaux, ou du tissu économique déjà présent localement.

D'autant plus que de nombreux problèmes ont déjà été observés, par exemple à l'EBE du quartier Saint-Jean, aux portes de Lyon. **(suite page 8)**



# TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Les EBE sont par exemple dénuées de conventions collectives, et donc, de grilles de salaires, de reconnaissance des qualifications, ou de fiches de postes.

La flexibilité et la polyvalence sont donc imposées aux salariés.

Lorsque ceux-ci ou leurs délégués la contestent, c'est à grand coup d'entretiens disciplinaires que les directions répondent, comme par exemple à Emerjean, Villeurbanne, où les élections CSE en cours ont servi de prétexte à la direction pour intimider de futurs candidats.

D'autant plus que l'idée selon laquelle les tâches mises en œuvre dans les EBE devraient être non-concurrentielles est tout à fait illusoire. Une partie des missions mises en œuvre dans des EBE déjà existantes (entretien de la voirie, des halls d'immeubles, etc...) pourrait tout à fait relever de la compétence d'agents territoriaux.

Il a même été annoncé qu'une EBE (sans que l'on sache laquelle) pourrait être spécialisée dans la cyclo-logistique, comme si la livraison à vélo n'était pas un secteur en plein essor !

A Emerjean, les salariés de l'EBE ont même pu mettre en œuvre des missions

de sous-traitance pour des entreprises privées n'étant même pas sur le territoire ! (Pousser des caddies, laver des voitures...)

### Quel financement pour l'expérimentation ?

Derrière cette idée selon laquelle le chômage constituerait un coût, on oublierait presque que l'assurance-chômage constitue un revenu de remplacement généré par des cotisations, donc un droit dont les salariés doivent bénéficier dès lors qu'ils sont privés d'emploi !

C'est donc une inversion de la logique de solidarité qui est mise en œuvre, avec en ligne de mire, l'objectif de faire financer l'expérimentation et donc le paiement des salaires sur un détournement issu des différentes caisses de la sécurité sociale et de l'Unédic. L'indemnité chômage, un revenu de remplacement, produit des cotisations, droit inaliénable issu de la solidarité, est transformée en salaire conditionné par une obligation de travail, rappelant ainsi les pratiques de plusieurs conseils départementaux qui exigent du travail gratuit en échange du RSA !

Rappelons-nous d'ailleurs des effets désastreux que l'actuelle réforme de

l'assurance-chômage a sur le revenu de remplacement des travailleurs privés d'emploi.

### La position de la ville

Pendant ce temps, la majorité municipale s'engouffre dans le projet, avec à son côté l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), qui a proposé à la ville de faire la promotion du projet auprès des habitants. L'association comme la ville étant toutes deux adhérentes de l'association nationale « TZCLD ». La ville a par ailleurs subventionné l'association de la bagatelle de 121 000 euros, votés lors du conseil municipal du 30 septembre dernier.

De plus, la ville a accepté de réorienter près d'1 million d'euros (680 000 euros sur le budget 2021, 320 000 euros sur le budget 2022) vers l'acquisition de locaux par la ville de Lyon permettant d'héberger l'EBE.

A titre indicatif, rappelons que Lyon connaît 21 352 habitants supplémentaires depuis 2016, mais 234 agents en moins, et qu'au même moment, la volonté de la mairie d'augmenter le temps de travail des agents ne présage rien de bon quant à l'emploi des fonctionnaires territoriaux sur la commune.



C'est dans cette continuité que l'Union Locale CGT Lyon 7/8 a rencontré M. Berzane, maire du 8ème, ainsi que Mme Augéy, adjointe à l'emploi, afin d'aborder ces questions et de faire part de ses propositions.

Plutôt que d'avancer sur ces sujets essentiels, la mairie préfère faire la sourde-oreille afin de s'arc-bouter sur un projet qui a déjà montré des failles par le passé.

### **Les propositions de la CGT**

La CGT rappelle pourtant que ce sont bien les cotisations des travailleurs qui financent la solidarité. En faisant payer aux salariés leurs salaires par leurs propres cotisations, on nourrit la fiction selon laquelle il serait impossible de s'attaquer au fléau du chômage de masse. Pire encore, on oublie qu'un emploi ne « coûte » pas, mais qu'il participe à la création de richesses. Car seul le travail est créateur de richesses, richesses qui financent à leur tour la protection sociale !

**Rappelons à titre d'exemple que la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires se chiffrerait à une création de 4 millions d'emplois en France, soit plus de 155 millions d'euros de nouvelles ressources pour l'assurance-chômage !**

La CGT restera vigilante et s'oppose à l'élargissement de l'expérimentation sur Lyon. Au contraire, elle revendique l'embauche massive dans les entreprises publiques ou privées du territoire, embauche rendue possible par la réduction du temps de travail et l'accroissement des services publics.

Cette embauche, associée à l'augmentation générale des salaires et au renforcement de la sécurité sociale, avec une assurance-chômage qui y serait intégrée, doit assurer aux travailleurs en emploi ou qui en sont privés des conditions de travail et de vie dignes, et un revenu de remplacement à la hauteur des besoins, quand cela est nécessaire.

Rappelons que les travailleurs privés d'emploi qui se rendent au Pôle Emploi du 8ème arrondissement n'ont même pas accès aux toilettes !

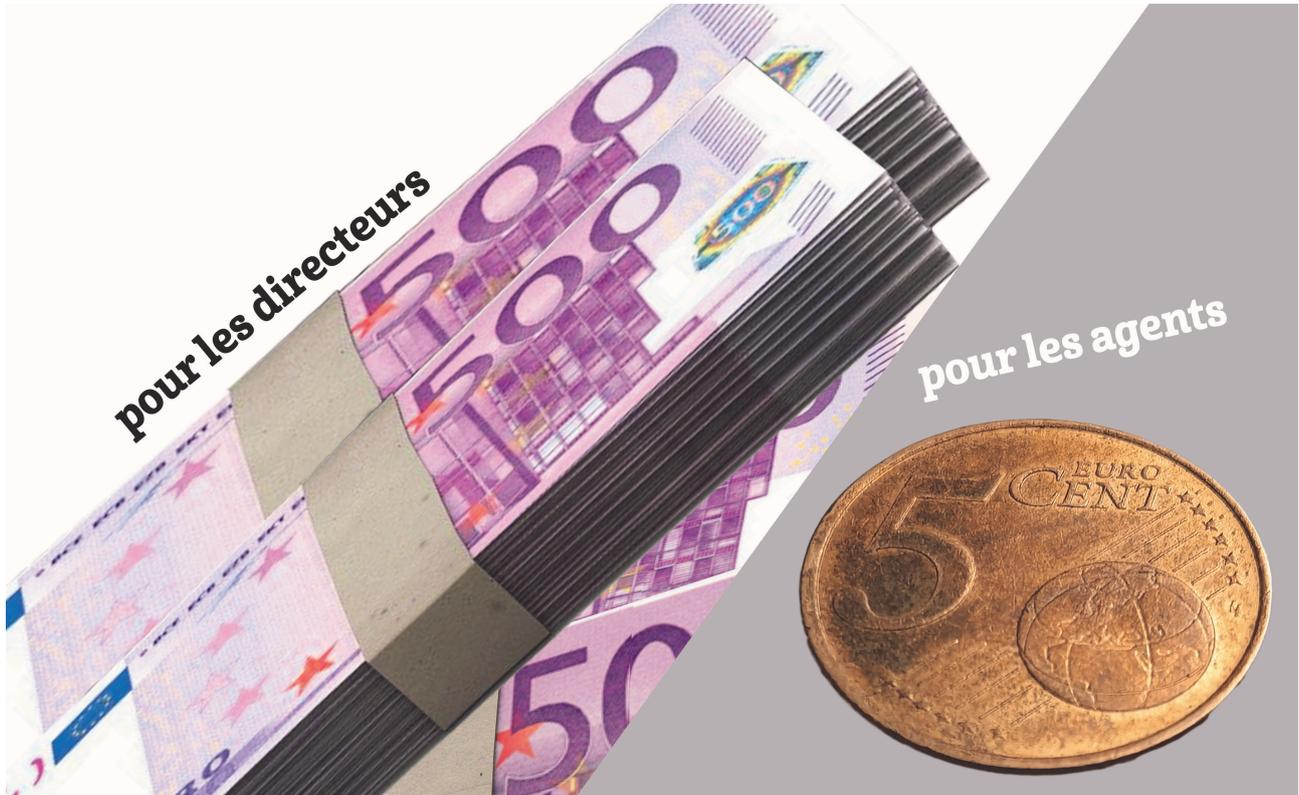
La CGT appelle ainsi les travailleurs privés d'emploi comme les salariés des EBE à s'organiser en son sein, et restera à l'écoute de leurs aspirations afin que nul ne soit laissé sur le carreau !

Ludo Rioux,

Secrétariat de l'UL 7-8

Membre de la CE de l'UD

## RIFSEEP 3 pour la CGT c'est toujours non !



Lors du Comité Technique du 8 novembre dernier, l'administration nous a présenté un dossier qui traitait du fameux RIFSEEP. Une fois de plus comme en 2018 et 2019 la CGT a voté contre le dossier.

Dans un 1er temps la CGT tient à rester cohérente sur le fond, avec le RIFSEEP c'est la disparition des régimes indemnitaires de grade, remplacés par des régimes indemnitaires de fonction.

La distinction semble mince mais en réalité c'est une remise en question complète du statut, avec la possibilité pour 2 agents qui on le même poste d'avoir deux régime différents (voir la tribune n°57).

Les attributions sont individuelles, avec un arrêté pour chaque agent, il n'est plus possible de s'assurer de l'égalité de traitement.

Lors de sa mise en œuvre en 2019, bon nombre d'agents ont vu un certaines primes disparaître dans le grand fourre-tout du RIFSEEP. Pire, aujourd'hui il est beaucoup plus dur de faire reconnaître une spécificité à un poste, par une prime de suggestion.

Au-delà du fond, la CGT s'est aussi opposée sur la forme du dossier. Le rapport présentait un tableau de synthèse qui résumait les augmentations : ce sont principalement les A et les B qui seront augmentés.

En catégorie C, les agents diplômés en secteur des soins à la personne, auraient 1 380 € de plus par an soit 115€ par mois, en 2022. Les autres n'auraient rien ! L'explication ? Les mesures « Montchalin » du gouvernement vont revaloriser les grilles de la catégorie C !

En clair le gouvernement fait, donc vous n'aurez rien de la Ville...

Le seul retour négatif, quant au vote de la CGT, n'est jusqu'à aujourd'hui venu que du plus illustre des agents de la ville, notre DGS qui nous a dit « ce n'est pas comme DGS que je vais intervenir, moi je suis fonctionnaire territoriale et je ne comprends pas : aucune organisation n'est voté favorablement ce dossier. Cela illustre l'incompréhension de fond »

Nous sommes enfin d'accord il y a bien une incompréhension et elle est aussi bien sur le fond que sur la forme !

**La CGT continuera à se battre contre les régressions sociales et ce RIFSEEP et un recul social de plus...**

## Rencontre du troisième type (avec le maire...)



Pour faire suite à la fin de des boycotts et pour marquer la reprise du dialogue social le maire de Lyon Gregory Doucet, mais aussi son adjoint à la promotion des services publics, Laurent Bosetti, ainsi que certains directeurs dont le DGS ont reçu les syndicats.

La discussion s'est focalisée pendant plus d'une heure sur la note de service qui oblige les agents des crèches et des écoles à se déclarer 48 heures à l'avance quand ils font grève et ainsi perdre 1/30ème de leur salaire au lieu de bénéficier d'un comptage à l'heure comme c'était le cas auparavant.

Les organisations syndicales (OS) n'ont pas compris la soudaineté de cette décision unilatérale et ont demandé des explications car le maire est le premier à se définir comme une personne de dialogue social.

Pour lui (comme pour nous), la grève est le dernier recours d'un dialogue social.

Il ne reviendra donc pas sur la note de service mais est prêt à travailler sur les conditions de travail des agents des écoles et de revenir sur 10 ans de protocoles d'accords de l'éducation suite à des grèves et de voir s'ils ont bien été mis en place et s'ils sont toujours judicieux.

L'idée est de ne pas repartir à zéro : des constats ont été faits.

Le maire a tenu particulièrement à reprendre une proposition de la CFDT sur « le droit d'alerte social » afin d'interpeller l'employeur quand il y a des problèmes dans une direction pour éviter les grèves. Pour la CGT, cette proposition n'a pas de sens car quand l'on nous signale un souci dans un service nous remontons toutes la voie hiérarchique pour tenter de le régler et si besoin nous alerterons la DGRH voire même les élus afin d'éviter d'en venir à la grève.

Lors de cette rencontre nous avons aussi abordé la question du rifseep et celle de l'augmentation des salaires du personnel des crèches. Le DGS a fait remarquer que les décrets de Montchalin (dossier de la Tribune) allaient coûter à la collectivité 2/3 des 7 millions consacrés aux augmentations salariales et qu'une telle augmentation de la masse salariale était du jamais vu à la ville de Lyon.

Il se glorifie de rééquilibrer les filières défavorisées comme sociales culturelles, sanitaires, sociales et administratives ... pour répondre à nos propositions d'écart sur les salaires entre les hommes et les femmes.

Le DGS finira par nous dire « Je ne comprends pas. Aucune organisation n'a voté favorablement ce dossier. »

En réalité, le gros de ces augmentations bénéficie essentiellement à la catégorie A (voir article rifseep).

Le maire nous a aussi dit au sujet des 1 607 heures, « Quand la mairie a demandé à discuter sur le sujet : la seule réponse a été la menace de grève pour toute la fin de l'année. C'est la raison de l'application de la note de service sur le droit de grève, par crainte d'un mouvement de grève perlée plus intense jusqu'à la fin de l'année. Les 1 607 heures doivent être appliquées : c'est la loi. »

Nous ne négocions pas la régression sociale et oui c'est la loi. Cependant des villes comme Paris, mais aussi des villes du Val de Marne, Strasbourg et Clermont-Ferrand et bien d'autres commencent à entrer en résistance contre cette application.

**Nous ne pouvons qu'être d'accord sur la conclusion de monsieur le maire «Nous arrivons au constat que nous avons un désaccord ». Constat que nous avons déjà bien avant cette entrevue et qui ne fait que marquer nos différences sur notre vision de la société.**

# Pacte social : la justification d'un pseudo dialogue



Lorsque que l'on se rend dans les comités de dialogue social, CDS, les comités techniques, CT, les CHSCT et que nous sommes critiques sur un dossier la première réponse de l'administration est « oui mais le pacte social ».

Pour rappel le pacte social c'est 10 points :

1. La création de 400 postes sur les 6 ans de mandat. La ville accuse un retard beaucoup plus important dû à l'ancienne équipe municipale. Cela ne relèvera pas le manque de personnel.
2. Le dialogue social. La note de service sur la grève et les différents passages en force en CT et CHSCT montre bien que si les équipes changent ce point reste quant à lui constant.
3. La rémunération. (voir article rifseep page 10) Les annonces de notre ministre permettront une revalorisation de certains salaires les plus bas de la ville mais la somme dédiée par la ville est bien loin du compte.
4. Le déroulement de carrière. Nous sommes dans l'attente de discuter des ratios mais une chose est sûre, la ville ne nous proposera jamais 100 % comme nous le demandons.
5. L'égalité professionnelle. Le Rifseep voté le 11 novembre au CT a voulu pallier cette inégalité mais la note de service sur la grève qui touche essentiellement le public féminin n'a fait que rajouter des inégalités.

6. La politique sociale. Le dossier sur les mutuelles avec une augmentation de 6 % pour les actifs et les retraités viendra sûrement réduire le nombre d'agents qui adhérera à la mutuelle.

7. La qualité au travail. C'est faire mieux avec autant même si la ville n'a fait qu'hériter de cette situation il manque toujours des agents dans tous les services pour pallier ça. La ville se tourne vers un dispositif digne des lois Hartz, le territoire zéro chômeur.

8. La valorisation des locaux. Une fois encore la ville est tributaire de l'exécutif précédent. Nous serons vigilants à ce que cette grande ambition se mette bien en place.

9. La transition écologique. Elle aurait pu être vue de manière positive en accordant à tous les agents la prise en charge intégrale de leur abonnement. Ce n'est pas le cas.

10. Un service public en mouvement. Espérons que ce point ne se transforme pas en loi El Komeri avec les référendums d'entreprises.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT n'a pas voté ce pacte social si mal nommé. Voilà de quoi justifier l'injustifiable !

De quoi douter du nom de ce pacte. Serait-il finalement le pacte social-démocrate ?

# Changement grille catégorie C au 1er janvier 2021

grille C1

ECHELON	IB	IM AVANT SEPT 21	DUREE SEPT 21	IM OCT 21	IB A PARTIR DU 1ER JAN 22	IM A PARTIR DU 1ER JAN 22	DUREE JANV 22	GAIN EN POINTS	DIFF DE DUREE EN ANNEE	GAIN EN €
1	354	330	1	340	367	340	1	0	0	0
2	355	331	2	340	368	341	1	1	-1	4,68602
3	356	332	2	340	370	342	1	2	-1	9,37204
4	358	333	2	340	371	343	1	3	-1	14,05806
5	361	335	2	340	374	345	1	5	-1	23,4301
6	363	337	2	340	378	348	1	8	-1	37,48816
7	370	342	2	342	381	351	3	9	1	42,17418
8	378	348	3	348	387	354	3	6	0	28,11612
9	387	354	3	354	401	363	3	9	0	42,17418
10	401	363	3	363	419	372	4	9	1	42,17418
11	419	372	4	372	432	382		10		46,8602
12	432	382		382						

grille C2

ECHELON	IB	IM AVANT SEPT 21	DUREE SEPT 21	IM OCT 21	IB A PARTIR DU 1ER JAN 22	IM A PARTIR DU 1ER JAN 22	DUREE JANV 22	GAIN EN POINTS	DIFF DE DUREE EN ANNEE	GAIN EN €
1	358	332	1	340	368	341	1	1	0	4,68602
2	359	334	2	340	371	343	1	3	-1	14,05806
3	362	336	2	340	376	346	1	6	-1	28,11612
4	364	338	2	340	387	354	1	14	-1	65,60428
5	376	346	2	346	396	360	1	14	-1	65,60428
6	387	354	2	354	404	365	1	11	-1	51,54622
7	404	365	2	365	416	370	2	5	0	23,4301
8	430	38	3	380	430	380	2	0	-1	0
9	446	392	3	392	446	392	3	0	0	0
10	461	404	3	404	461	404	3	0	0	0
11	473	412	4	412	473	412	4	0	0	0
12	485	420		420	486	420		0		0

grille C3

ECHELON	IB	IM AVANT SEPT 21	DUREE SEPT 21	IM OCT 21	IB A PARTIR DU 1ER JAN 22	IM A PARTIR DU 1ER JAN 22	DUREE JANV 22	GAIN EN POINTS	DIFF DE DUREE EN ANNEE	GAIN EN €
1	380	350	1	350	388	355	1	5	0	23,4301
2	393	358	1	358	397	361	1	3	0	14,05806
3	412	368	2	368	412	368	1	0	-1	0
4	430	380	2	380	430	380	1	0	-1	0
5	448	393	2	393	448	393	1	0	-1	0
6	460	403	2	403	460	403	1	0	-1	0
7	478	415	3	415	478	415	2	0	-1	0
8	499	430	3	430	499	430	2	0	-1	0
9	525	450	3	450	525	450	3	0	0	0
10	558	473		473	558	473		0	0	0



Vous avez aimé « Merci patron » le premier film de François RUFFIN ?

Ne ratez pas son dernier film, tourné avec le réalisateur Gilles PERRET (celui qui a réalisé ce merveilleux film « La sociale » sur la sécurité sociale que nous vous avons recommandé dans ces colonnes).

C'est encore un film drôle parfois, dur à regarder souvent, mais qui parle du réel. Un bel hommage à ces vies dont tout le monde se fiche, celles des femmes de ménage, des auxiliaires de vie ...

**C'est surtout un film qui donne des perspectives et de l'espoir. On en ressort avec la volonté d'agir concrètement pour changer les choses !**

# CRISE, EXTREME DROITE et CLASSE OUVRIERE (2ème partie)



La période 1934-1939 voit l'apparition de « syndicats professionnels » profascistes et pro-patronaux, opposés au Front Populaire et à la CGT.

A l'issue de la première guerre mondiale, le traité de Versailles en 1919 définit de nouvelles frontières en Europe. Dans certains pays d'Europe, des mouvements irrédentistes prospèrent en luttant pour la rectification de ses frontières. Dans d'autres pays, l'idéologie de « supériorité de la race blanche », qui justifie le colonialisme, alimente l'agressivité nationaliste.

La crise mondiale qui sévit en Europe à partir de 1930, sera un terreau propice au développement de l'extrême droite.

Ces mouvements prennent un aspect militarisé et prétendent exprimer des revendications populaires. Leur développement est lié à leur financement par des organismes industriels, financiers ou agrariens.

En Italie, en 1922, l'avènement du fascisme est « aidé » par les subventions de la puissante organisation patronale « Confinindustria » et les grands propriétaires agricoles. Mussolini s'empare du pouvoir en 1922 et installe sa dictature en 1925.

En Allemagne, Hitler et le parti nazi font de même en 1933 avec l'appui de la grande industrie.

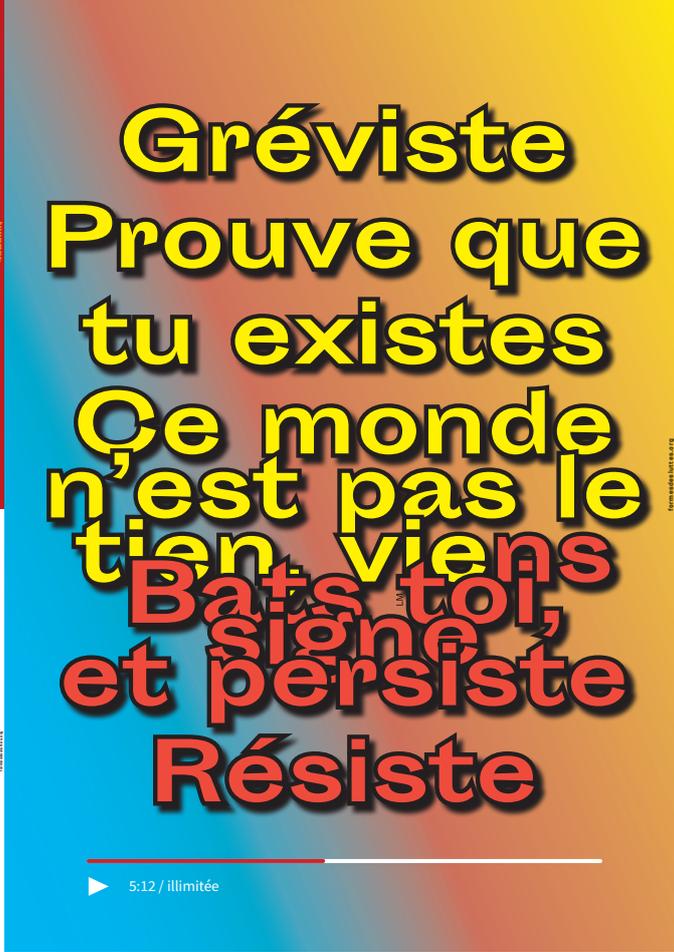
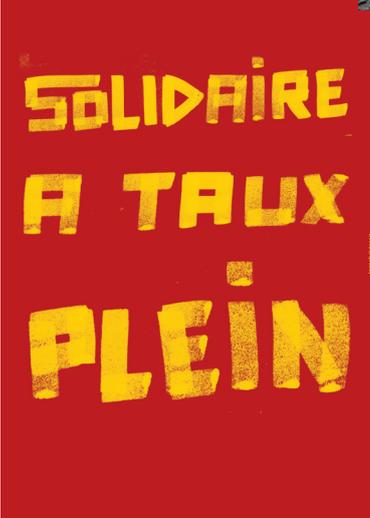
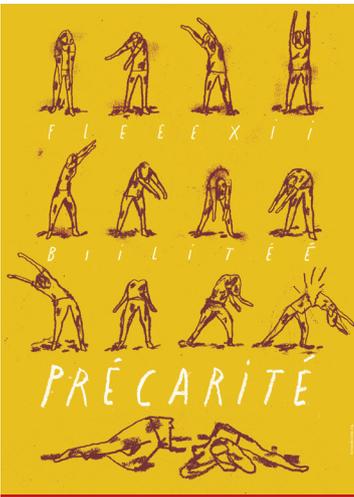
En France, l'impuissance des équipes au pouvoir face à la crise donne du crédit à une extrême droite qui prolifère en dénonçant les scandales (affaire Stavisky entre autres). Des « ligues »

prolifèrent comme les « Croix de feu », les « Jeunesses Patriotes » ou la « Solidarité Française ». Des partis ouvertement fascistes se développent tels le « Parti Socialiste National », « Les Francistes », le « Parti Populaire Français » ou encore sous l'occupation le « Rassemblement National Populaire ». Ces partis offrent un « programme social » basé sur l'exclusion, la xénophobie, le racisme et l'anticommunisme.

Après avoir tenté un coup de force le février 1934, en tentant d'envahir l'Assemblée Nationale, ces forces d'extrême droite sont mis en échec par la puissante action des syndicats et des forces de gauche unies. La victoire du Front Populaire en 1936 participe à leur déclin. Elles reprennent force lorsque le Front Populaire décline puis fructifieront avec le régime de Vichy et l'occupation nazie.

Dès 1937, ces organisations d'extrême droite alimentent en moyens et en hommes les « syndicats professionnels » financés par les patrons pour diviser les travailleurs en les orientant contre les étrangers, les juifs, les francs-maçons, les communistes, la CGT... Ainsi en juillet 1940, le Parti Populaire Français faisait signer chez Berliet, dans la région lyonnaise, une pétition contre la présence des étrangers dans l'usine, au nom de ce que l'extrême droite appelle aujourd'hui « la préférence nationale » !

Ce texte est la suite de la synthèse du document de Maurice Moissonnier, historien.



[www.formesdeslutt.es.org](http://www.formesdeslutt.es.org)

